



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260420-2026-064-AR
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

PUBLIE LE

20 AVR. 2026

N°2026-064

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DYNAMITE KICK 94 AU SEIN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DANS LES SITES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Christine ARRON

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-132 du Conseil municipal du 18 novembre 2020 portant délégation à Monsieur le Maire sur une partie des attributions prévues de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention annexé ;

Vu l'avis de la 6ème commission : Cultures, sport et vie associative, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis émis par la 5ème Commission : Éducation, enfance et jeunesse, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Considérant la volonté municipale de diversifier et d'enrichir les activités sportives proposées aux enfants sur le temps méridien ;

Considérant l'intérêt éducatif et social de proposer des activités physiques encadrées par des intervenants qualifiés, permettant aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines dans un cadre sécurisé ;

Considérant que la boxe thaïlandaise constitue une activité sportive complète, favorisant la motricité, la coordination, la confiance en soi et le respect des règles ;

Considérant que l'association DYNAMITE KICK 94 dispose des compétences, de l'expérience et des qualifications nécessaires pour assurer des séances d'initiation adaptées au jeune public ;

Considérant que les interventions seront réalisées par un éducateur diplômé, en coordination avec les éducateurs sportifs municipaux et les animateurs périscolaires, garantissant ainsi une cohérence pédagogique ;

Considérant que les séances se dérouleront deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, entre 11h30 et 13h15, hors vacances scolaires ;

Considérant que la Ville mettra à disposition les équipements sportifs nécessaires et assurera la coordination générale du dispositif ;

Considérant que cette convention contribue à renforcer l'offre sportive municipale et à promouvoir la découverte d'une discipline nouvelle auprès des enfants.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le l'association Dynamite Kick 94 et la Ville de Champigny-sur-Marne

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat entre **l'association Dynamite Kick 94 et la Ville de Champigny-sur-Marne.**

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF